



## Compte rendu du conseil municipal ordinaire du 3 décembre 2020

Présents : Rachel MAGNIN - Nicolas MORFIN - Thomas OTTENHEIMER- Denis PELLISSIER-Christophe TORREGROSSA-Anthony AUDRAPT - Delphine FAUCHEUX - Dominique GUILLET-Nelly GUILLET -Magalie ANTRESSANGLE-Johanna TESTON

Secrétaire de séance : Denis PELLISSIER

Autre(s) personne(s) présente(s) : CHARRASSON Audrey

### Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu et du PV de la séance précédente
3. Délibération Tarifs secours sur les pistes
4. Délibération pour renforcement BET les Chapotiers
5. Ecole : validation horaires rentrée 2021
6. Vente parcelle lotissement
7. Finances : Décision modificative budget principal / participation Aides Communales aux loisirs
8. Avancement dossiers en cours
  - a. Déneigement hiver 2020/2021 (validation marché/compte rendu réunion conseil départemental...)
  - b. Prorogation contrat d'affermage Veolia
  - c. Procédure révision PLU
  - d. Consultation architectes du patrimoine pour Chapelle et Moulins de la Mûre
  - e. Compte rendu réunion mushers/ACCA/ONF/Stations de la Drôme/Mairie
9. Informations Communauté de communes Royans Vercors / Parc naturel régional du Vercors / Ordre de la Libération
10. Informations diverses et tour de table

Thomas Ottenheimer ouvre la séance et constate que le quorum est atteint ; par conséquent, la séance de ce conseil municipal peut se tenir. Il rappelle qu'en préambule à cette séance de conseil, la commission d'appels d'offres s'est réunie pour étudier le marché de déneigement des voiries communales du secteur nord de la commune.

1. **Désignation d'un secrétaire de séance** :Denis Pellissier
2. **Approbation du compte rendu du Conseil du 5 décembre et PV de séance du 5 décembre 2020** : *Soumise au vote, cette proposition est validée à l'unanimité*
3. **Délibération Tarifs secours sur les pistes** :

Comme chaque année, la commune doit délibérer pour fixer le tarif des secours sur le domaine skiable de la commune, compétence exercée par l'EPIC des stations de la Drôme, ces tarifs sont proposés par ce dernier. *Soumise au vote, cette proposition est validée à l'unanimité*

4. **Délibération pour renforcement du réseau basse tension quartier Chapotier** :

Le SDED qui a la compétence de l'énergie sollicite l'accord de la commune pour déposer la ligne inutilisée au quartier des Chapotiers; cela engendrera un coût qui sera supporté exclusivement par le syndicat. L'accord de la commune doit être validé par délibération. *Soumise au vote, cette proposition est validée à l'unanimité*

5. **Ecole : Validation des horaires rentrée 2021** :



L'inspection académique demande à la commune et au conseil d'école de se positionner sur les horaires de la rentrée prochaine. Les parents d'élèves et le conseil d'école ont été sollicités, l'élue référent Nicolas Morfin a présenté le dossier. Le conseil d'école a émis le souhait de repasser à la semaine de 4 jours afin d'être en cohérence avec les autres écoles du plateau et pouvoir mener des projets pédagogiques conjoints. Le référent communal n'a pas pris part à la décision du conseil d'école, afin de laisser libre choix au conseil d'école et de ne pas influencer son choix. Par ailleurs, la commune a conventionné en octobre dernier avec le centre de loisirs des marmottons pour permettre aux familles vassivaines qui le souhaitent de bénéficier de prestations tarifaires pour le périscolaire et la commune rappelle que, dans le cadre de cette convention, elle prendra en charge une partie des frais. Il est proposé de suivre les propositions du conseil d'école. **Soumise au vote, cette proposition est validée à la majorité (10 pour 1 contre Anthony AUDRAPT)**

#### **6. Vente parcelle lotissement :**

Lors des échanges entre élus, de nouvelles interrogations nécessitant des recherches complémentaires sont apportées sur ce dossier. Ce point est donc reporté au conseil de Janvier.

#### **7. Finances**

Une décision modificative du budget principal est nécessaire pour ajuster les dépenses de personnel et permettre la prise en charge de l'indemnité de licenciement (environ 7 000 Euros) d'un agent de la collectivité reconnu définitivement inapte par décision de l'expert médical, inaptitude entraînant automatiquement le licenciement.

Une seconde décision modificative est nécessaire pour rectifier à la marge le budget communal et porter des recettes et dépenses complémentaires : amendes de police (recettes et dépenses à réajuster) et FPIC à réajuster en recette et dépenses. **Soumises aux votes, ces deux décisions modificatives sont approuvées à l'unanimité**

#### **8. Avancement des dossiers en cours :**

- Dénéigement hiver 2020-2021 :

Thomas Ottenheimer informe le conseil municipal de l'avis de la commission d'appel d'offre qui a étudié le marché de déneigement. Une seule candidature a été reçue avec un tarif conforme au marché. Il est proposé de retenir cette candidature et de signer le marché avec le GAEC de Rochebonne, nouveau prestataire pour la commune, pour le secteur Château-Souillet-Ferme du Pré. **Soumise au vote, cette proposition est validée à l'unanimité.**

Par ailleurs il est proposé que la commune travaille avec le centre social de LAPAZ et l'association ARCHER pour avoir recours à des intérimaires pour venir seconder le service technique en hiver, en cas de forts épisodes neigeux, pour aider au déneigement manuel des bâtiments et autres voies communales ou pour des missions d'entretien des locaux scolaires. **Soumise au vote, cette proposition est validée à l'unanimité.**

Thomas Ottenheimer fait également un rapide compte rendu de la réunion sur le déneigement avec le conseil départemental et présente les mesures envisagées en cas d'épisodes neigeux tempétueux comme nous avons connu début Février 2019. Les mesures en discussion seront soumises à validation des conseils municipaux des communes concernées et entreront en vigueur pour l'hiver 2020-2021

Enfin, la note de déneigement sera envoyée à la population le 7 décembre via un publipostage, elle sera également disponible sur le site internet et envoyé par mail.

- Prorogation contrat affermage :



Après de nombreuses négociations avec VEOLIA qui ont permis de limiter les exigences de Veolia, Thomas Ottenheimer propose aux élus de valider l'avenant de prorogation pour deux ans du contrat d'affermage. Cet avenant prévoit une revalorisation du prix de l'abonnement, une prise en charge partielle des achats d'eau au syndicat de font d'Urle (au-delà de 10 000 m<sup>3</sup> achetés) et le rachat par la commune des compteurs d'eau actuellement propriété de Veolia. ***Soumise au vote, cette proposition est validée à l'unanimité***

La commune dispose désormais de 2 ans pour réfléchir à la gestion de son réseau d'eau à partir de 2023. Toutes les options seront étudiées.

- Procédure révision PLU :

Thomas Ottenheimer présente le calendrier des réunions en lien avec la révision du PLU. Pour rappel la commune sera accompagnée par le CAUE pour établir le cahier des charges qui servira à choisir le bureau d'étude qui réalisera cette révision. Les élus sont invités à participer activement à ce projet et à assister à ces réunions. Il sera également proposé aux habitants qui le souhaitent de participer à ces travaux. Cette révision s'étalera sur 18 à 24 mois à raison d'une réunion mensuelle.

Thomas Ottenheimer informe que la commune a reçu une demande de certificat d'urbanisme opérationnel concernant le « Clos Saint Jacques ». Le projet porté ne prévoit qu'un lotissement partiel de la parcelle avec une vocation de résidences secondaires. La commune engageant sa révision de PLU, cette demande intervient trop tôt pour juger de son intérêt pour la commune. Il est donc proposé que la commune émette un avis défavorable à ce projet. ***Soumise au vote, cette proposition est validée à l'unanimité***

- Consultation architectes du patrimoine :

Thomas Ottenheimer informe que 2 rencontres sont prévues avec des architectes du patrimoine pour la chapelle et les moulins de la Mûre. L'association Vespa sera conviée à participer à ces rencontres aux côtés des élus référents (Delphine Fauchaux, Nelly Guillet et Thomas Ottenheimer).

L'objectif de ces rencontres est de définir un cahier des charges précis des travaux à réaliser sur la chapelle de la Mure et une perspective consensuelle pour les travaux possibles sur les Moulins.

Le conseil municipal sera amené à se prononcer sur ce dossier lors du conseil de janvier, une fois reçue les devis des deux architectes.

- Compte rendu réunion Mushers/ACCA/Stations de la Drôme/ Mairie :

A l'initiative de la commune, une rencontre fructueuse a été organisée avec l'association des mushers pro, l'ACCA, l'ONF et les stations de la Drôme concernant l'usage partagé des espaces communaux avec l'objectif d'éviter les conflits d'usage. Il a été convenu qu'une organisation technique se réunirait avant les vacances de Noël avec toutes les parties prenantes avec l'objectif de soumettre des propositions au conseil municipal.

- Local Orange :

Les discussions avec Orange sur le devenir du bâtiment situé derrière le moment 14-18 sont au point mort, Orange ne donnant toujours pas de suite à la proposition de la commune pour l'acquérir à l'Euro symbolique.



○ Informations Communauté de communes Royans Vercors / Parc naturel régional du Vercors / Ordre de la Libération :

- CCRV : Thomas Ottenheimer rappelle l'organisation à venir des commissions intercommunales et redit l'importance qu'elles revêtent. Il demande un effort supplémentaire aux élus pour qu'il y ait un représentant de la commune aux commissions « social et culture ». Johanna Teston se propose de participer à la commission culture.

Piroulet : Les travaux ont pris du retard et le centre ne rouvrira qu'à compter du mois d'avril. Compte tenu de la crise sanitaire et de la fermeture administrative en cours des villages vacances, ces retards ne sont finalement pas trop pénalisants.

Ordre de la Libération : Thomas Ottenheimer rappelle qu'après la disparition de Daniel Cordier, il ne reste désormais plus qu'un seul « Compagnon de la Libération » vivant. A sa disparition, le rôle des communes sera renforcé. Thomas Ottenheimer rappelle également que notre commune sera co-présidente de l'Ordre de la Libération en 2021. Notre commune a donc un engagement moral fort à tenir. Être une commune « Compagnon de la Libération » est un honneur et un devoir, nous devons collectivement être à la hauteur de cette distinction. Si le Maire est le représentant de la commune auprès des autorités et des institutions, il appartient à chaque habitant de prendre conscience de ce que représente Vassieux-en Vercors dans la mémoire collective française.

**9. Informations diverses et tour de table :**

Denis Pellissier fait un compte rendu de la commission environnement de la CCRV qui portait principalement sur la gestion des déchets, organisation, tarifs... et sur la mise en place d'un règlement. Il communiquera pour diffusion aux élus les diaporamas projetés.

Rachel Magnin informe qu'un point sur le compost communal sera présenté lors du conseil de Janvier et présente un rapide compte rendu de l'actualité du CTE (Contrat de transition écologique) et des « jeudis de la transition » organisés par la communauté des communes.

Christophe Torregrossa interpelle sur la problématique de la réception de la TNT et demande si la commune a une responsabilité dans cette problématique. Il lui est répondu que la TNT est gérée par le syndicat intercommunal SIDTV, et que sur le site internet de la commune, est mentionné la marche à suivre pour déclarer des incidents : les usagers doivent le faire directement, car chaque cas est particulier. Rappel procédure : PANNE RECEPTION CHAINES TNT VIA ANTENNE RATEAU :0970 818 818 ou par mail sur l'application <https://www.recevoirlatnt.fr/particuliers/>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h

Le secrétaire de séance, Denis PELLISSIER

